

**Délibération N° DEL-2021-127**  
-----

Le lundi 22 novembre 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 16 novembre 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

**Dépôts de pouvoir :** Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Chaarani MROIVILI donne procuration à Mme Zelinda SCHALLER, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Benoît LASCoux donne procuration à M. Patrick DUBOIS, M. Gilles BRUNATI donne procuration à Mme Sylvie BOURDIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Fahousia HOUMADI est désignée secrétaire de séance.

Education et Jeunesse

**5. Projet Educatif Territorial (PEdt) de Guéret - Renouvellement 2021-2022**

Rapporteur : Véronique FERREIRA DE MATOS

Le projet éducatif territorial (PEdt), mentionné à l'article L 551-1 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs, afin d'offrir la possibilité à chaque enfant et adolescent de devenir un adulte autonome et responsable. La commune assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus.

Le dernier PEdt approuvé en décembre 2018 est arrivé à son terme.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et le projet social d'Anim'A portés conjointement par la CAF et la Ville de Guéret, et dont les échéances sont à 2022, prennent appui sur ce PEdt.

Le dépôt auprès du groupe départemental (Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Creuse, Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations DDETSPP, Caisse d'allocations familiales de la Creuse) d'un PEdt actualisé pour les années 2021 et 2022 s'inscrit ainsi dans cette échéance 2022.

Le PEdt 2021-2022 s'appuie largement sur celui de 2018-2021. Il n'y a pas de changement majeur, si ce n'est un suivi plus régulier des dispositifs existants. La mise en place d'indicateurs précis permettra en outre pour 2023 de travailler sur une offre globale de territoire adaptée au service de la réussite des enfants.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement du PEdt 2021-2022 joint en annexe.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



Marie-Françoise  
FOURNIER